

Objet : Fermeture de 15 classes dans la 5ème circonscription de Paris

Le 11 février 2025,

J'exprime ma grande inquiétude en apprenant **les fermetures de classes** dans toute l'académie de Paris à rebours des annonces faites par le premier ministre lui-même. Pire, elles s'accompagnent de la fin du régime dérogatoire des décharges de direction et constituent **une dégradation des conditions d'enseignements et d'apprentissages qui ne cesse de s'amplifier depuis les dernières années.**

- Dans le cadre de la refonte de la carte scolaire pour la rentrée 2025, le rectorat de Paris a annoncé la fermeture de 198 classes dans le premier degré et de 43 classes dans le second degré, ces fermetures de classe impliquent 200 suppressions de postes et s'ajoutent aux 280 postes supprimés sur les deux dernières années.
- Quant à la fin du régime dérogatoire des décharges de direction dans le premier degré, elle aura pour effet immédiat de dégrader plus encore les conditions d'encadrement des équipes administratives et pédagogiques. En effet, cette dérogation permet à la personne en direction d'une école de se consacrer uniquement à la bonne gestion de l'école et de décharger les autres enseignants des tâches administratives.
- Enfin, le rectorat a annoncé une baisse des dotations horaires dans le second degré pour les élèves les plus fragiles qui sont encore une fois mis en difficultés :
 - pour les dispositifs d'accompagnements des élèves allophones (UPE2A et NSA) : une aberration à l'heure où tous les ministres font injonction à la « bonne intégration »
 - et ceux en situation de handicap (ULIS) dans le second degré...l'année même des 20 ans de loi de 2005 sur le handicap !

Ces annonces interviennent alors que votre gouvernement a annoncé revenir sur les suppressions de 4 000 postes dans l'Éducation nationale. La baisse démographique au sein de l'académie de Paris ne peut pas constituer le prétexte à toutes ces fermetures de classes.

L'ensemble de la communauté éducative et des parents le demande : **il faut maintenir un taux d'encadrement suffisant afin de permettre aux élèves parisiens d'étudier dans les meilleures conditions.**

Je demande que le rectorat et le ministère reconsidèrent leurs décisions et permettent aux élèves parisiens d'étudier dans les meilleures conditions.

Pouria Amirshahi
Député de Paris

